

Initiative « Partis politiques : place à la transparence ! »

Position de la minorité en CJU et position du GPS

Madame la Présidente,

Chères et Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

La transparence dans les financements de campagnes est essentielle pour garantir l'objectivité dans la formation d'opinion, qu'il s'agisse d'élections ou de votations. Comme l'a détaillé notre collègue Serge Beuret, les membres de la commission de la justice sont d'accord sur le fond de l'initiative : il faut plus de transparence dans les financements des partis et autres formations politiques.

Si cette convergence d'opinions est rassurante, le contre-projet à l'initiative ne fait pas l'unanimité des membres de la commission de la justice. Les citoyennes et citoyens qui ont signé l'initiative ont des attentes claires face à cet objet. En particulier, ces personnes veulent connaître l'identité des personnes physiques qui soutiennent les organisations politiques par un versement annuel de plus de CHF 750.00 et elles demandent la publication de la raison sociale des personnes morales qui financent ces organisations. Qu'y a-t-il de mal à cela ? N'est-ce pas le meilleur moyen de lever des ambiguïtés, de combattre la méfiance grandissante à l'égard du monde politique, d'agir dans une clarté qui écarte tout soupçon de dissimulation ? Une minorité de la commission de la justice pense que le contre-projet vide l'initiative de sa substance. J'aimerais, pour le montrer, soulever trois points en particulier.

Premièrement, ce ne sont pas que les partis politiques, mais aussi les comités de campagne qui doivent faire preuve de transparence. Par exemple, qui finance une campagne contre une caisse maladie unique ? Le contre-projet laisse ouvert la désignation des organisations qui

seront soumises à l'obligation de publier, ce qui est pour le moins curieux, voire déconcertant.

Deuxièmement, le contre-projet à l'initiative confie au Parlement le soin de définir la limite à partir de laquelle l'identité des personnes physiques devra être dévoilée. Sur la base de quels critères cette décision sera-t-elle prise ? Le comité d'initiative a tenu compte du contexte local pour fixer le montant de CHF 750.00. En effet, on estime que la majorité des versements annuels se situent en-dessous de CHF 500.00. S'il est potentiellement possible d'adapter légèrement le montant, il doit rester dans un ordre de grandeur respectant la volonté exprimée dans l'initiative.

Troisièmement, l'initiative demande la publication de la raison sociale des personnes morales qui financent l'activité des organisations politiques. Le contre-projet n'entre pas du tout en matière sur cet aspect des choses. Il se contente de demander la publication de l'identité des donatrices et donateurs. Les personnes morales, censées ne pas avoir d'opinion politique, mais ayant généralement un but lucratif, ne font certainement pas de dons sans en attendre de contrepartie. Il est essentiel que la transparence s'applique également aux personnes morales qui financent l'activité des organisations politiques et comités de campagne. Ne pas souscrire à ce postulat de base, c'est dénaturer sérieusement l'initiative.

Demander la transparence est aujourd'hui une exigence citoyenne parfaitement légitime. Ce n'est pas une question de mode. C'est l'expression d'une volonté de neutraliser les conflits d'intérêt, présents y compris dans nos contrées paisibles, et d'assurer davantage d'équité démocratique dans les moyens de diffusion des programmes politiques et des candidatures qui les accompagnent. Pour atteindre ces objectifs-là, il ne suffit pas d'introduire une mesure alibi et, ce faisant, se donner bonne conscience. Une minorité de la commission de la justice s'oppose donc à un contre-projet trop vague, un contre-projet qui ne permettra pas



d'instaurer la transparence souhaitée dans les financements des partis et autres formations politiques. Elle vous invite à donner suite à l'initiative.

J'en profite pour compléter avec l'avis du groupe socialiste. Le Parti Socialiste s'engage pour une vraie transparence avec des mesures adaptées au contexte local. Son groupe parlementaire ne veut pas d'un écran de fumée qui édulcore hypocritement l'exigence de transparence à laquelle les électrices et les électeurs souscrivent dans leur grande majorité. En son nom, je vous invite à donner suite à l'initiative.

2ème intervention

J'entends que, dans un but de combattre la corruption, il faut identifier les donateurs influent. Mais que veut dire influent? A mon expérience, CHF 750.00 peut représenter une contribution importante à un budget d'une campagne par exemple. Pour définir le montant, il faudrait donc toujours faire le lien avec le budget de référence. Donc oui, on peut tout rediscuter en commission et au parlement, on peut faire des analyses et des rapports qui exigeront passablement de ressources pour définir une table de valeurs limite selon le cas de figure. Adhérer aux CHF 750.00 proposés dans l'initiative est une solution pragmatique pour aller de l'avant sans se perdre dans des analyses et discussion interminables